

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 19 novembre 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/11/19-2/01****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20211119-lmc10000022869-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 25/11/2021

Réception Préfet : 25/11/2021

Publication RAAD : 25/11/2021

Commission n° 2 – Éducation et Culture
Rapporteur : VANDERBISE Xavier

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur : ROBACHE Christian

OBJET : Subvention exceptionnelle aux collèges publics de Seine-et-Marne pour l'achat de capteurs de CO2.

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) préconise la mise en place d'une stratégie environnementale de maîtrise de la qualité de l'air dans les ERP, dont les collèges, une aération régulière des locaux et incite à des mesures de concentration de CO2 dans les locaux pour vérifier que le renouvellement de l'air est satisfaisant. Le Département propose de consacrer une enveloppe financière de 200 000 € aux collèges qui le souhaitent, afin qu'ils s'équipent de capteurs de CO2.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 19 novembre 2021 approuvant la décision modificative,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer aux établissements publics une subvention pour l'achat de 5 capteurs CO2 d'un montant maximal de 1500 € par établissement, après réception des justificatifs.

Article 2 : que ces subventions seront prélevées sur l'opération de « Subvention aux collèges publics pour achat de capteurs de CO2. »

Adopté à l'unanimité

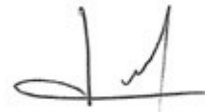
Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEGAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT qui a donné pouvoir à Mme Daisy LUCZAK
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS qui a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne